



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 décembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le mercredi 7 décembre, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Francis Tujague, Maire de Contes.

DEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMES

Arrondissement de NICE

MAIRIE
DE
C O N T E S

Décision n° 2022 12 15

OBJET :

**Modification du règlement
intérieur du conseil
municipal**

Etaient présents : MM. Francis Tujague, Maire, Alain Alessio, Mme Michèle Maurel, M. Gérard De Zordo, Mme Nadine Ezingoard, M. Armand Gasiglia, Mme Elodie Loretz, M. Alain Michellis, Mmes Lykke Saviane, Nicole Colombo, MM. Eric Foret, Gilbert Camous, Dominique Celeschi, Mmes Martine Abellan, Fabienne Irlès, MM. Christophe Angéli, Thierry Fauré, Kader Akeb, David Dongé, Olivier Camous, Mmes Marie-Fleur Alquier, Sandrine Mauras, Chloé Roig, Edwige Alunni, M. Christophe Céragioli et Mme Sylvie Carletto formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme Malika Vannucci et M. Michel Caruso.
Etait excusée : Mme Kareen Woignier.

Le quorum est atteint.
Madame Elodie Loretz a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose au conseil que l'ordonnance n° 2021-13101 et le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 apportent d'importantes modifications aux règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Il précise que les dispositions de ces deux textes sont entrées en vigueur le 1er juillet 2022, à l'exception des modifications apportées au code de l'urbanisme qui entrent en vigueur le 1er janvier 2023.

Monsieur le Maire propose au conseil de modifier le règlement intérieur du conseil municipal adopté le 15 octobre 2020 par délibération n° 2020 10 04 afin de le mettre en conformité avec ces nouvelles dispositions. Il sera notamment proposé de créer un article relatif aux listes des délibérations et de modifier l'article consacré aux procès-verbaux. L'article consacré aux comptes-rendus sera lui supprimé.

Il donne lecture du projet de règlement intérieur modifié, annexé à la présente.

**Le conseil municipal,
Où l'exposé du maire,
Après en avoir délibéré,**

Nombre de conseillers
en exercice : 29

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 28

Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0

Adopte le règlement intérieur modifié applicable au conseil municipal de la commune, annexé à la présente délibération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-210600482-20221207-202212151-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2022
Publication : 13/12/2022

Le Maire Francis TUJAGUE

Le secrétaire de séance
Elodie LORETZ

Fait et délibéré,
les jour, mois et an susdits,
pour expédition conforme

Le Maire,
Francis TUJAGUE